

**Conseil de la Métropole du 25 septembre 2023**

Délibération n° 2023-1859

Budget supplémentaires – Décision modificative n°1 pour 2023

**Intervention de Lionel LASSAGNE**

*Conseiller métropolitain Lyon-Nord*

*(Seul le prononcé fait foi)*

Monsieur le Président,

Cette décision modificative, au-delà de son aspect très comptable, est intéressante car elle porte les prémices des enjeux majeurs des prochains exercices budgétaires.

Le budget de la Métropole de Lyon, se retrouve progressivement cisailé entre d'une part des dépenses dynamiques qui augmentent mécaniquement et, d'autre part, des recettes volatiles qui deviennent incertaines.

Les premières supportent l'augmentation de l'inflation et des taux d'intérêt, les effets de décisions nationales ou encore subissent la pression de la situation sociale.

Les secondes, du côté des recettes, voient les droits de mutation – pour la première fois depuis 2009 – baisser !

Face à cette situation, allez-vous ajuster ou piloter les finances de la Métropole ?

Ajuster, c'est le propre d'une décision modificative et nous n'allons pas vous le reprocher ... toutefois - en avance de phase avec le débat d'orientation budgétaire et le budget primitif - nous serons curieux de savoir si vous allez être capables de piloter ?!

Piloter les recettes s'annonce tout sauf simple !

Les droits de mutation sont directement liés à la dynamique locale du marché de l'immobilier.

Or, vous avez largement perdu la confiance des acteurs de ce secteur. La Métropole de Lyon est passée – comme on peut le lire dans la presse - de « best in class » à secteur sinistré. Elle est dorénavant citée dans le classement des 5 territoires en France où les droits de mutation ont le plus baissé en 2023. Les chiffres que vous nous livrez dans la délibération confirment

cette situation et nous donnent le vertige : plus de 71,6 M€ de manque à gagner sur les droits de mutation depuis le début de l'année soit une baisse de 20% par rapport à 2022 !

Vos décisions d'encadrement des loyers, de super taxe d'aménagement à Gerland et à la « petite guill », de modification du PLU-H, de préemptions systématiques, ... ont largement contribué à créer cette situation. Il y a quelques mois, le Monde titrait « A Lyon, la crise préoccupante du logement » ... nous y sommes !

Bien entendu, au-delà des recettes pour la Métropole, gardons en tête la situation de ces milliers de familles qui ne peuvent pas - ou mal - se loger. Ce saccage idéologique du marché lyonnais de l'immobilier est d'autant plus incompréhensible que l'investissement immobilier est finalement très bénéfique : il permet la rénovation urbaine, une meilleure performance thermique des logements, une augmentation du confort de vie de nos concitoyens et surtout une création de richesse locale, portée par des entreprises françaises et bénéficiant à des salariés locaux. On ne fabrique pas un immeuble en Chine !

Le pilotage des dépenses sera lui aussi complexe et appellera une vraie volonté politique.

Je pense notamment aux dépenses de personnel. La revalorisation du salaire des agents est totalement justifiée dans un contexte d'inflation. Mais aujourd'hui, vous comprenez peut-être mieux nos critiques - en début de mandat - face aux ouvertures de poste que vous aviez décidé. En ayant élargi la base, vous amplifiez mécaniquement l'effet de l'augmentation de l'indice.

En ce qui concerne les charges générales, la plupart des économistes pensent que l'inflation va continuer à s'inviter dans nos vies ces prochaines années ... et pour ne pas se laisser embarquer par elle, la dépense doit être maîtrisée. La majorité est-elle prête à cet effort pour les métropolitains ?!

Les 110 millions d'euros supplémentaires de dépenses de fonctionnement annoncés dans la délibération nous laissent dubitatifs !

Le groupe « la Métro positive » votera contre la décision modificative et sera très attentif aux hypothèses que vous nous proposerez pour la construction du budget 2024.